

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUS
DISPARUS
DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Juillet 2012

TABLE DES MATIERES

DNA, 2 juillet 2012, En prison pour « dénonciation de crimes imaginaires » 10 ans après sa première condamnation	3
AFP, 3 juillet 2012, Algérie : des ONG demandent la libération d'un militant des droits de l'Homme	5
Algérie Express, 4 juillet 2012, Affaire Mohamed Smain : la FIDH demande sa libération	6
El Watan, 5 juillet 2012, Les familles de disparus se rassemblent à Alger	7
El Watan, 5 juillet 2012, Manifestations avortées par la police : Une cinquantaine de personnes interpellées à Alger	8
TSA, 5 juillet 2012, Rassemblements à Alger à l'occasion du 5 juillet, Des militants arrêtés, d'autres tabassés par la police	9
Liberation, 5 juillet 2012, Arrestation d'un militant algérien qui devait venir témoigner en France	10
Libération, 5 juillet 2012, L'Algérie fête ses 50 ans avec un sentiment d'inachevé	11
RFI, 6 juillet 2012, Manifestations à Alger à l'occasion de la fête de l'Indépendance	13
Medi1, 6 juillet 2012, Algérie: le collectif des familles des disparus dénonce l'interdiction d'un rassemblement	15
Le Temps d'Algérie, 6 juillet 2012, Les sit-in des chômeurs et des familles de disparus empêchés à Alger	16
.....	16
Algérie Focus, 6 juillet 2012, Le militant des droits de l'homme Mohamed Smaïn libéré	17
Afrik, 6 juillet 2012, Algérie : les familles de disparus manifestent le 5 juillet	18
Elwatan, 7 juillet 2012, Mohamed Smain libéré hier	19
Liberté, 11 juillet 2012, Mohamed Smain dénonce les conditions carcérales dans la prison de Relizane	20
Memara, 16 juillet 2012, Les familles des disparus en Algérie interpellent différents rapporteurs spéciaux suite à « l'oppression » des manifestants à Alger	21
TSA, 16 juillet 2012, Les familles des disparus écrivent aux rapporteurs spéciaux de l'ONU	22
JCA, 18 juillet 2012, Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie lance un cri d'alerte	23
Le Matin DZ, 23 juillet 2012, Hacene Ferhati : "Le problème des disparus n'est pas résolu..."	25
Elwatan, 31 juillet 2012, Pas d'immunité pour Khalet Nezzar	27

DNA, 2 juillet 2012, En prison pour « dénonciation de crimes imaginaires » 10 ans après sa première condamnation

Lundi, 02 Juillet 2012, 09:10 | Mehdi Benslimane



Alors que le quotidien français La Croix lui consacrait La Une et deux pages (édition du 1er juillet 2012), Mohamed Smaïn, membre de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH) croupit en prison. Pour obtenir sa remise en liberté, un appel a été lancé en Algérie par une centaine d'universitaires.

Les signataires de l'appel paru dans le quotidien El Watan demandent la libération sans délai de Mohamed Smaïn, incarcéré pour purger deux mois de prison pour dénonciation calomnieuse de civils armés par les autorités pour lutter contre les groupes islamistes durant les années 1990.

Le militant avait été arrêté le 19 juin 2012 par la police à Relizane (340 km à l'ouest d'Alger) puis incarcéré, selon le coordinateur du réseau des avocats de défense des droits de l'Homme (RADDH), Me Amine Sidhoum. Mohamed Smaïn était poursuivi pour « dénonciation de crimes imaginaires ».

Parmi les signataires figurent le président d'honneur de la LADDH, Ali Yahia Abdenmour, le président de la LADDH Nourredine Benissad, des écrivains ainsi que des journalistes.

« L'incarcération d'une figure internationalement reconnue pour son combat pour le respect de la personne humaine est une honte pour l'Algérie », estiment les signataires.

Abus du système judiciaire

« Ce cas illustre le summum des abus dans le système judiciaire qui obéit à la logique de la force au détriment de la logique de la loi », ajoute le communiqué.

M. Smaïn, 69, ancien maquisard durant la guerre de libération, avait été condamné à deux mois de prison ferme en janvier 2002 par le tribunal de Relizane à la suite d'une plainte d'un Groupe de légitime défense (GLD), des civils armés par les autorités pour défendre les villages contre les attaques de groupes armés islamistes.

Sa peine a été confirmée par la Cour d'appel en octobre 2007 puis par la cour suprême en février 2012 mais l'homme était resté en liberté.

Arrêté le 19 juin dernier, il ne peut être libéré que par le biais d'une grâce présidentielle, selon une source judiciaire qui s'est confiée à l'AFP.

Exécutions

« M'acquitter, ce serait reconnaître officiellement que j'ai raison et qu'il faut poursuivre les auteurs de ces crimes », explique au journal La Croix Mohamed Smaïn auteur d'un livre sur cette affaire « Relizane dans la tourmente. Silence ! On tue... », paru en France en 2004.

Pour sa défense, Hadj Ferguène avait bénéficié du témoignage d'anciens membres de groupes armés repentis attestant que ces charniers contenaient en réalité les corps des victimes de groupes armés islamistes.

1000 morts à Relizane

M. Smaïn avait accusé ce groupe, dirigé par Hadj Ferguène, désigné président de la Délégation exécutive communale de Relizane (DEC) de Relizane entre 1994 et 1998, d'avoir exécuté des sympathisants islamistes et de les avoir enterrés dans des charniers.

En janvier 1998, la région de Relizane a été le théâtre de nombreux massacres de civils perpétrés par des groupes armés islamistes. A l'époque, la presse avait rapporté que ces massacres qui ont été perpétrés dans les villages de Remka et Had Chakla avaient fait entre 100 et 150 morts.

Mais il faudra attendre mars 2006 pour que le chef du gouvernement Ahmed Ouyahia révèle que ses tueries ont fait 1000 victimes. « Vous allez nous accuser encore une fois d'avoir menti, mais à Ramka, 1.000 personnes ont été massacrées au cours d'une seule nuit », avait confié M. Ouyahia.

Avec AFP

Photo Zinou Zebar/ La Croix

Algérie: des ONG demandent la libération d'un militant des droits de l'homme

(AFP) – Il y a 45 minutes

PARIS — La Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) ainsi que des familles de disparus algériens ont demandé mardi à Paris la libération d'un militant des droits de l'homme incarcéré en Algérie et la poursuite en France de deux miliciens présumés contre qui il a témoigné.

Patrick Baudouin, président d'honneur de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), et Nassera Dutour, porte-parole du collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), ont demandé lors d'un point presse la "libération immédiate" de Mohamed Smaïn, membre de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), incarcéré pour purger deux mois de prison pour dénonciation calomnieuse.

"La FIDH condamne absolument" cette arrestation "et dénonce le comportement plus général des autorités algériennes en matière de droits de l'homme", a déclaré Patrick Baudouin.

M. Smaïn, 70 ans, avait été condamné à deux mois de prison ferme en janvier 2002 par le tribunal de Relizane (Algérie) à la suite d'une plainte d'un Groupe de légitime défense (GLD), des civils armés par les autorités qu'il avait accusé d'avoir exécuté et enterré dans des charniers des sympathisants islamistes.

Après différents recours il a été condamné définitivement le 27 octobre 2011. Il a été arrêté et écroué le 19 juin.

Avant son arrestation, M. Smaïn avait prévu de participer à la conférence de presse organisée mardi à Paris pour demander que des poursuites soient engagées à l'encontre de deux miliciens présumés vivant en France et accusés d'avoir commis des actes de tortures en Algérie dans les années 1990.

La FIDH et la Ligue française des droits de l'homme avaient porté plainte contre ces deux Algériens en octobre 2003. M. Smaïn s'était constitué partie civile et avait témoigné devant un juge d'instruction dans cette procédure.

Selon la FIDH et la CFDA, le juge a clos son enquête en septembre 2011 et le procureur attend depuis de prendre ses réquisitions.

"Cela fait des années et des années qu'on attend et qu'on ne voit pas le bout du tunnel dans cette affaire. Des honnêtes gens se retrouvent en prison et des barbares restent tranquillement chez eux", a estimé mardi Mme Dutour.

En 1998, la région de Relizane a été le théâtre de nombreux massacres de civils perpétrés par des groupes armés islamistes.

Copyright © 2012 AFP. Tous droits réservés. Plus

AFFAIRE MOHAMED SMAIN: la FIDH demande sa libération

Publié le Mercredi, 04 juillet 2012 12:14

Écrit par Fateh Ath Ghrib

La Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) ainsi que des familles de disparus algériens ont demandé aujourd'hui à Paris la libération d'un militant des droits de l'homme incarcéré en Algérie et la poursuite en France de deux miliciens présumés contre qui il a témoigné.

Patrick Baudouin, président d'honneur de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), et Nassera Dutour, porte-parole du collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), ont demandé lors d'un point presse la "libération immédiate" de Mohamed Smaïn, membre de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), incarcéré pour purger deux mois de prison pour dénonciation calomnieuse.

« La FIDH condamne absolument » cette arrestation « et dénonce le comportement plus général des autorités algériennes en matière de droits de l'homme », a déclaré Patrick Baudouin. M. Smaïn, 70 ans, avait été condamné à deux mois de prison ferme en janvier 2002 par le tribunal de Relizane (Algérie) à la suite d'une plainte d'un Groupe de légitime défense (GLD), qu'il avait accusé d'avoir exécuté et enterré dans des charniers des sympathisants islamistes.

Après différents recours il a été condamné définitivement le 27 octobre 2011. Il a été arrêté et écroué le 19 juin. En Algérie une pétition rassemblant des personnalités de différents horizons circule pour exiger la libération immédiate de M. Smain

Fateh Ath Ghrib

Les familles de disparus se rassemblent à Alger

le 05.07.12 | 13h08 | mis à jour le 05.07.12 | 14h14 **3 réactions**

Imprimer  PDF Envoyer à un ami Flux RSS Partager

Pour marquer le cinquantenaire de l'indépendance, une trentaine de familles de disparus s'est rassemblée à la Place du 1 Mai, ce jeudi 5 juillet. Les manifestants, des femmes en majorité, ont crié leur désespoir face au destin inconnu des leurs, disparus en pleine crise des années 90.

Quelques manifestants portent des portraits des leurs et accompagne ce geste d'un cri de ras-le-bol, parfois à l'adresse des passants. Assises le long du trottoir en plein cœur de la Place du 1^{er} Mai, quelques femmes crient : « rendez-nous nos enfants, rendez-nous nos enfants ! ».

Cela se passe en présence de quelques policiers. Les passants habitués aux rassemblements répétitifs des familles de disparus au niveau du 1^{er} Mai semblent blasés.

Une passante tente de persuader les femmes de l'inutilité d'un tel rassemblement car leur dit-elle « le président est tellement haut placé qu'il ne va même pas vous entendre ou même pas vous regarder. C'est simple, lui il vous snobe ». Mécontente une maman d'un disparu réplique et un vif échange se déclenche entre les deux dames, tandis qu'un monsieur dont l'un des siens a disparu continue d'exprimer amèrement son sentiment d'injustice. A quelques pas un policier organise la circulation. Les familles des disparus ont poursuivi leur rassemblement et ont quitté les lieux dans le calme.

5 membres des familles de disparus relâchées en début d'après-midi

Après leur arrestation, ce jeudi 5 juillet pour avoir tenté d'organiser un rassemblement, cinq personnes des familles des disparus ont été finalement relâchées. "Grâce au courage des femmes des familles de disparus venues au commissariat du Belcourt ainsi que les députés du FFS qui ont apporté leur soutien" a déclaré l'une des cinq personnes arrêtées.

Ighil Lila, sœur d'un disparu arrêté en 1997, elle est présidente de l'association nationale des familles des disparus (ANFD)

« L'enfer vécu par des milliers de familles continue »:

Hamida Mechaï

El Watan, 5 juillet 2012, Manifestations avortées par la police : Une cinquantaine de personnes interpellées à Alger

Manifestations avortées par la police : Une cinquantaine de personnes interpellées à Alger

le 05.07.12 | 10h30 | mis à jour le 05.07.12 | 11h55 **12 réactions**

Imprimer  PDF Envoyer à un ami Flux RSS Partager

Une cinquantaine de personnes ont été arrêtées, ce jeudi 5 juillet à Alger : des chômeurs pour la plupart mais également des femmes appartenant aux familles de disparus, nous a déclaré une responsable au sein du SNAPAP.

Les services de sécurité « ont traqué les manifestants venus de plusieurs wilayas du pays. Les personnes arrêtées se trouvent actuellement éparpillées dans trois ou quatre commissariats à Alger ». « Les autres se sont dispersés spontanément afin d'éviter d'être arrêtée », ajoute notre source.

Après ces arrestations, une réunion improvisée a été organisée dans la matinée par les jeunes du comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) pour tenter de changer « leur stratégie de rassemblement ». Mais la réunion n'a finalement pas eu puisque les membres du comité ont été arrêtés par des policiers « très vigilants ».

Par ailleurs trois jeunes chômeurs affiliés au comité national pour la défense des droits de chômeurs (CNDDC), avaient été arrêtés tôt le matin, ce jeudi 5 juillet à Alger par des personnes en civil, aux environs de 6h du matin, selon une source syndicale à Alger.

Les jeunes chômeurs originaires respectivement de Ouargla, Laghouat et Chlef sont à Alger pour organiser une manifestation pour dénoncer leur situation socioprofessionnelle précaire. La date du 5 juillet a été choisie par eux pour "marquer les cinquante ans d'indépendance de l'Algérie".

Notre interlocutrice syndicaliste au SNAPAP, que nous avons joint par téléphone, a déclaré que le sort de ces jeunes reste pour le moment « inconnu ».

Hamida Mechai

TSA, 5 juillet 2012, Rassemblements à Alger à l'occasion du 5 juillet, Des militants arrêtés, d'autres tabassés par la police

RASSEMBLEMENTS A ALGER A L'OCCASION DU 5 JUILLET

Des militants arrêtés, d'autres tabassés par la police

Hadjer Guenanfa

Deux militants du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) ont été arrêtés par la police après avoir tenu dans la matinée de ce jeudi 5 juillet un rassemblement à la place du 1^{er} Mai avec des dizaines d'autres militants, a-t-on appris auprès de Yacine Zaïd, membre du comité et défenseur des droits de l'Homme. « L'un des militants arrêtés a été tabassé par les policiers. Il a été blessé à l'œil », précise-t-il.

« La police n'est pas intervenue au début du rassemblement car il y avait des médias, dont des télévisions étrangères. Elle a attendu leur départ pour entamer les arrestations », raconte Tahar Belabes, l'un des porte-parole de ce comité, qui a été arrêté puis relâché dans l'après-midi. « On était près d'une soixantaine de personnes » au rassemblement du 1^{er} Mai, ajoute-t-il.

Par ailleurs, les membres des familles de disparus interpellés pour avoir tenté d'organiser une manifestation, également place du 1^{er} Mai, ont tous été relâchés, affirme Hacène Ferhati, membre de l'association. Les militants des droits des chômeurs et les membres de familles de disparus voulaient organiser une manifestation le jour de la fête de l'indépendance pour exprimer leurs revendications.

RAJ condamne les arrestations arbitraires

Le Rassemblement action-jeunesse (RAJ) a condamné les arrestations des membres des familles de disparus et des militants des droits des chômeurs. « Voici qu'après cinquante ans d'indépendance, les Algériens ne peuvent pas s'exprimer en toute liberté malgré la grandeur de la Guerre de Libération nationale porteuse des valeurs de paix, de démocratie, de liberté et de justice sociale », écrit l'association dans un communiqué. RAJ « exige leur libération immédiate et l'arrêt des poursuites et des intimidations à l'encontre des citoyens et militants ».

Liberation, 5 juillet 2012, Arrestation d'un militant algérien qui devait venir témoigner en France

Arrestation d'un militant algérien qui devait venir témoigner en France

Par Célia lebur

5 juillet 2012

Libération

Mohamed Smaïn devait s'envoler pour la France, pour évoquer les lenteurs d'une affaire judiciaire sur des disparitions en Algérie dans les années 90. Au lieu de ça, ce militant algérien des droits de l'homme a été arrêté le 19 juin, et croupit depuis en prison dans son pays.

Que lui reproche-t-on ?

Son tort ? S'être porté partie civile dans l'affaire de Relizane, instruite par la justice française sur des crimes de torture commis en Algérie par des milices proches du régime dans les années 90.

A 70 ans, le militant souffre d'un cancer de la prostate et de graves problèmes au cœur. Dans une pétition parue dimanche, une centaine d'intellectuels algériens dénoncent l'incarcération de cette «figure nationale dans la lutte pour la vérité sur le sort des disparitions forcées».

Qu'a-t-il dénoncé ?

Dès 2001, il avait alerté la presse nationale de sa découverte : il venait de localiser plusieurs charniers dans la région de Relizane. Ce qui lui a valu d'être condamné à deux mois de prison pour «dénonciation de crimes imaginaires», décision confirmée par la cour suprême d'Alger en octobre 2011.

Quelles-sont les conséquences de son arrestation ?

«L'arrestation de Mohamed Smaïn ne doit rien au hasard», assure l'avocat Patrick Baudouin. Le président d'honneur de la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme) est persuadé qu'Alger a tout fait pour l'empêcher de venir en France. Mardi, deux jours avant la commémoration du cinquantième de l'indépendance de l'Algérie, il aurait dû témoigner lors d'une conférence de presse de la FIDH de l'enlèvement du procès à Nîmes des frères Mohamed, deux ex-miliciens algériens poursuivis pour torture à Relizane, affaire dans laquelle il est partie civile.

Le parquet de Nîmes doit décider de renvoyer ou non l'affaire devant les assises, mais les réquisitions tardent à venir. La plainte date de 2003 et l'instruction s'est achevée en septembre 2011. «Les autorités algériennes ne veulent qu'une chose : le maintien de l'impunité pour ceux qui ont commis des exactions, déplore Patrick Baudouin. Il est clair qu'il y a des pressions sur la justice française.»

SARL Libération

Libération, 5 juillet 2012, L'Algérie fête ses 50 ans avec un sentiment d'inachevé

L'Algérie fête ses 50 ans avec un sentiment d'inachevé

5 juillet 2012 à 19:02



Un feu d'artifices est lancé depuis la station balnéaire algérienne de Sidi-Ferruch, le 4 juillet 2012 (AFP)

L'Algérie fête jeudi ses 50 ans d'indépendance arrachée par la force d'une révolution aux résultats inachevés, pour ceux qui avaient rêvé d'un pays libre et développé eu égard aux immenses richesses en hydrocarbures.

Le coup d'envoi des célébrations, prévues jusqu'au 5 juillet 2013, a été donné mercredi soir près d'Alger par une comédie musicale majestueuse et des feux d'artifice à travers tout le pays.

Première démarche du président de la République jeudi matin: Abdelaziz Bouteflika s'est rendu au monument des martyrs sur les hauteurs d'Alger pour se recueillir à la mémoire des centaines de milliers de combattants contre la France, l'ancienne puissance coloniale.

Un million et demi d'Algériens ont péri durant cette guerre de sept ans et demi, selon Alger.

Entouré des hautes autorités militaires et civiles, M. Bouteflika, 75 ans, lui-même un ancien combattant, a déposé une gerbe de fleurs devant cet imposant monument qui domine la baie d'Alger.

Le chef de l'Etat a ensuite présidé la cérémonie annuelle de promotion d'officiers supérieurs de l'armée. Trente-et-un colonels sont devenus des généraux, dont une femme Fatma Boudouani -la deuxième à ce rang dans l'armée-, dix généraux obtenant le grade de général major.

Et comme tous les ans, M. Bouteflika a gracié des détenus -au nombre et à l'identité non précisés- qui n'ont pas été impliqués dans les violences islamistes durant la guerre civile des années 90, qui a fait 200.000 morts.

"Les héros du destin", interprétés par 800 artistes dans la ville portuaire de Sidi Fredj (ouest d'Alger) ont donné le coup d'envoi des célébrations, mercredi soir avant un gigantesque feu d'artifice dans cette ville portuaire où les Français avaient débarqué en 1830.

Le spectacle, dédié à la lutte des Algériens contre la colonisation française a été retransmis en direct par la télévision. Jeudi soir, Alger attendait un second feu d'artifice géant au-dessus du sanctuaire des martyrs.

Dans le vieil Alger, le concert des Beurs toulousains de Zebda a fait un tabac, retransmis par la radio algérienne avec le concours de Radio France. Un clin d'oeil à tous les Algériens de l'étranger.

Pour donner un écho international à cette célébration, les autorités ont fait diffuser un publi-reportage de 16 pages par le quotidien français Le Monde. Le président Bouteflika et certains ministres y qualifient de positif le bilan de ces 50 ans. Le tout, selon des sources informées citées par les journaux El-Watan et Dernières Nouvelles d'Algérie, pour un coût d'un million et demi d'euros.

Des lendemains qui déchantent

Mais la presse privée dans son ensemble dresse un bilan critique de ce demi-siècle.

"Des espoirs fous à la réalité sordide", titrait jeudi en Une le quotidien francophone Le Soir, qui fait un rapide survol de la révolution engagée dans le socialisme avant que le pays ne sombre dans l'"anarchie", le "bazar" et une "guerre civile impitoyable".

"Libérée, regrette le quotidien Liberté dans un éditorial, l'Algérie n'a même pas eu le temps de savourer sa victoire que des clans se sont déchaînés pour la prise du pouvoir".

Pour l'ensemble des journaux, l'échec majeur reste l'incapacité du pays à sortir de son statut d'Etat rentier, avec 98% de recettes issues des hydrocarbures. L'an dernier, le secteur industriel représentait 5% du PIB.

Jeudi matin, les PME ont publié une lettre ouverte au président de la République lui demandant son aide pour relancer l'économie en leur facilitant les démarches administratives et financières soumises à "une extrême lenteur".

Pour marquer cet anniversaire, quelques dizaines de chômeurs et de familles de disparus de la guerre civile ont tenté jeudi à Alger une manifestation, selon la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH). Ils ont été dispersés sinon interpellés par les forces de l'ordre.

Malgré le chômage de plus de 20% des jeunes, qui constituent les deux-tiers de la population, la joie est perceptible ces jours-ci dans les artères citadines illuminées et décorées de centaines de drapeaux et logos du cinquantenaire.

La jeunesse algérienne, avide d'intensité, crie et danse ces jours-ci au son de concerts organisés un peu partout jusque tard le soir, une habitude qu'elle avait perdue avec la guerre civile.

RFI, 6 juillet 2012, Manifestations à Alger à l'occasion de la fête de l'Indépendance

ALGÉRIE / INDÉPENDANCE -

Article publié le : vendredi 06 juillet 2012 - Dernière modification le : vendredi 06 juillet 2012

Manifestations à Alger à l'occasion de la fête de l'Indépendance



Des manifestations ont eu lieu en marge des festivités du cinquantenaire de l'indépendance du pays. Ici, le feu d'artifice du 4 juillet 2012.
Photo AFP/Farouk Batiche

Par **RFI**

L'Algérie fête son demi-siècle d'indépendance. 50 ans maintenant que le pays s'est affranchi de l'ancienne puissance coloniale française. Le coup d'envoi des célébrations a été donné mercredi soir, 4 juillet, près d'Alger et les festivités durent jusqu'à samedi. Mais force est de constater que ce 50ème anniversaire ne semble guère passionner les Algériens plus souvent préoccupés par leurs difficultés quotidiennes. Certains d'entre eux - des chômeurs et des familles de disparus de la guerre civile - ont choisi cette date du 5 juillet pour manifester dans les rues d'Alger.

*Avec notre envoyée spéciale à Alger, **Marie- Pierre Olphand***

Le président de la République Abdelaziz Bouteflika s'est rendu ce jeudi matin au monument des martyrs sur les hauteurs d'Alger pour se recueillir à la mémoire des combattants contre la France. Il a déposé une gerbe de fleurs devant cet imposant monument qui domine la baie d'Alger et a ensuite présidé une cérémonie militaire.

Si l'hommage aux martyrs est unanime, beaucoup critiquent le coût des spectacles et feux d'artifices organisés alors que la majorité des gens peinent à joindre les deux bouts.

Et ce jeudi matin, place du 1er-Mai, des diplômés au chômage originaires des régions du sud du pays ont joué au chat et à la souris avec les policiers. L'un d'eux a même menacé de se taillader les bras avec une lame si on l'arrête. Ces jeunes sont venus crier leur ras le bol et demander tout simplement leur droit d'avoir un travail.

« On dit qu'il y a 50 ans d'indépendance, mais nous on souffre depuis 50 ans. On étouffe, on ne peut pas vivre. On veut dire au président Bouteflika qu'on n'a pas besoin de ce carnaval-là. On veut du travail et une maison », s'insurge un des participants.

Les manifestants ont le soutien d'un groupe de femmes, réunies non loin de là. Certaines ont plus de 70 ans, elles appartiennent à l'association SOS disparus et réclament à tue-tête des nouvelles de leurs proches qui ont été arrêtés pendant la décennie noire dans les années 90 à l'époque du terrorisme.

« On est venues ici pour fêter malheureusement le 50e anniversaire de notre révolution mais l'indépendance est absente. On en a marre de ce pouvoir », s'emporte une femme. *« On demande la liberté de nos enfants, lance une autre. Ceux qui sont vivants, qu'ils les relâchent et que ceux qui sont morts, qu'ils nous disent où ils sont enterrés. On ne demande pas l'impossible, on ne demande que la vérité »*.

Ces jeunes et ces femmes ne sont que quelques dizaines, mais témoignent d'une colère étouffée chez beaucoup d'Algériens, par peur de la répression.

Medi1, 6 juillet 2012, Algérie: le collectif des familles des disparus dénonce l'interdiction d'un rassemblement

Algérie: le collectif des familles des disparus dénonce l'interdiction d'un rassemblement

Le Collectif des familles des disparus en Algérie (CFDA) a dénoncé l'interdiction, jeudi, par les autorités algériennes, d'un rassemblement qu'il comptait tenir à Alger.

"Le rassemblement pacifique organisé jeudi à la place du 1er Mai à Alger n'a en effet pas pu avoir lieu. Les autorités (...) ont violemment réprimé les proches de disparus et les citoyens rassemblés pour fêter l'indépendance et rappeler la persistance des violations des libertés publiques et des droits de l'Homme", déplore le CFDA dans un communiqué.

Le collectif ajoute que "plusieurs manifestants ont été frappés et jetés par terre, parmi eux des femmes âgées et vulnérables. Les forces de l'ordre ont arraché la banderole et les photos des disparus exposés sur les lieux".

"Une cinquantaine de personnes ont été arrêtées dont quatre proches des disparus, MM. Hacene Ferhati, Slimane Hamitouche, Kyzra et Hamdane. Ils ont été amenés au commissariat du 8ème arrondissement où ils sont restés détenus pendant plusieurs heures", indiqué le CFDA.

"Le goût amer qu'a la fête de l'indépendance pour les familles des disparus parce qu'elles ne peuvent la célébrer avec leurs proches, s'est de nouveau ressenti dans cette action répressive des autorités", note le collectif, ajoutant que "comme chacun peut le constater, l'indépendance est acquise, mais l'Etat de droit, la vérité et la justice sur les crimes des années 90 sont encore à conquérir".

L'ONG ajoute que "les événements d'aujourd'hui nous rappellent que malgré la levée formelle de l'état d'urgence en février 2011, les manifestations pacifiques sont toujours interdites à Alger et réprimées tandis que les défenseurs des droits de l'Homme subissent une répression et des intimidations de plus en plus intenses".

"Les familles des disparus regrettent que les autorités aient aujourd'hui de nouveau démontré que l'Algérie est encore loin d'être un Etat de droit, appartenant à toutes ces citoyennes et tous ces citoyens, et où la justice et la vérité puissent régner", souligne le communiqué.

MAP
06/07/2012 à 12:57

Le Temps d'Algérie, 6 juillet 2012, Les sit-in des chômeurs et des familles de disparus empêchés à Alger

06-07-2012

LES INITIATEURS ONT ÉTÉ INTERPELLÉS PAR LA POLICE

Les sit-in des chômeurs et des familles de disparus empêchés à Alger

Les services de l'ordre ont empêché jeudi l'organisation de deux rassemblements à la place du 1er-Mai à Alger, initiés par le comité des chômeurs et celui des familles de disparus. Des dizaines de membres de familles de disparus ont tenté de se regrouper dans la matinée de jeudi à la place du 1er- Mai.

Cet attroupement n'a duré que quelques minutes, puisque le service d'ordre a vite encerclé les lieux et réussi à les disperser après plusieurs interpellations parmi les manifestants. Les membres de SOS disparus exigent «toute la vérité sur leurs enfants disparus durant la décennie sanglante». Idem pour les militants du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) qui a prévu un rassemblement à la place du 1er -Mai. Le sit-in a été avorté par l'intervention des policiers qui se sont déployés en force.

Selon les déclarations du porte- parole du Comité, Tarek Belabès, faites au Temps d'Algérie, «les policiers n'ont pas hésité à utiliser la force pour interdire le rassemblement des chômeurs qui n'a duré que quelques minutes». Il a indiqué que «deux militants du CNDDC ainsi que des membres du comité et défenseurs des droits de l'homme ont été arrêtés par la polices, affirmant que «l'un des militants arrêtés a été tabassé et blessé à l'œil».

Selon M. Belabès, le service d'ordre a attendu jusqu'au départ des représentants des médias, notamment les chaînes étrangères, avant de se lancer à «la chasse des contestataires». Le comité des chômeurs n'en est pas à sa première contestation, puisque plusieurs actions sont enregistrées depuis le début de l'année. Ils revendiquent «leur droit à un travail digne ou à une allocation-chômage».

Samira A

Le militant des droits de l'homme Mohamed Smaïn libéré

LES DÉPÊCHES | ADMIN | JUILLET 6, 2012 1:34

Mohamed Smaïn, qui avait été arrêté le 19 juin dernier dans sa ville de Relizane vient d'être relâché par la justice algérienne.

Accusé de dénoncer les disparitions de personnes pendant les années 1990, le militant des droits de l'homme avait été poursuivi pour diffamation et condamné à deux ans de prison ferme en 2002. Suite au rejet de son pourvoi en cassation, Smaïn s'était retrouvé à la prison de Relizane, dans laquelle il est finalement resté deux semaines.

Sa libération a été facilitée par la mobilisation de la société civile et des autres militants, très actifs en Algérie et sur internet.

Smaïn, également ancien vice-président de la LADDH, est retourné hier dans sa famille.

Sarah Haderbache

Afrik, 6 juillet 2012, Algérie : les familles de disparus manifestent le 5 juillet

Ce jeudi, en marge des célébrations de la libération de l'Algérie, d'autres personnes manifestaient. Les familles des disparus, de la crise des années 90, ont manifesté le jour de l'indépendance à la place du 1er mai, nous informe El Watan. « Rendez-nous nos enfants. Rendez-nous nos enfants ! », s'exclamaient les femmes présentes. A noter : cinq femmes ont été arrêtées avant d'être relâchées.

Elwatan, 7 juillet 2012, Mohamed Smaïn libéré hier

Poursuivi pour avoir dénoncé des exactions de «patriotes»

Mohamed Smaïn libéré hier

le 07.07.12 | 10h00 [Réagissez](#)

[Imprimer](#)  [PDF](#) [Envoyer à un ami](#) [Flux RSS](#) [Partager](#)

Après plusieurs pétitions lancées par des militants des droits de l'homme pour sa libération, le militant a été relâché touché par la grâce présidentielle.

Le moudjahid et militant des droits de l'homme Mohamed Smaïn, arrêté depuis le 19 juin dernier, a été libéré hier. L'ancien vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) a bénéficié d'une grâce présidentielle. Joint hier par téléphone : «Mon passage en prison dans une annexe à Relizane m'a donné une leçon. Celle de connaître, en live, ce qui est vécu quotidiennement dans ces établissements pénitentiaires. C'est regrettable», a-t-il soutenu. Revenant sur les conditions de son arrestation, l'ancien moudjahid de la Wilaya V compte poursuivre la bataille malgré cet épisode «de l'arrestation arbitraire et illégale. Je compte poursuivre mon combat pour faire toute la lumière sur ce que j'ai dénoncé et qui m'ont valu un emprisonnement, malgré mes conditions de santé dégradées, des soins pour cancer de la prostate, de l'hypertension, et des séquelles d'une opération à cœur ouvert».

M. Smaïn a été condamné, le 19 juin dernier, par la Cour suprême à deux mois de prison. La peine avait déjà été prononcée contre lui en 2002, dans le cadre d'une affaire pour «diffamation». Le moudjahid et le militant des droits de l'homme a été poursuivi pour avoir rendu publics des témoignages liés à des exactions et dépassements de «patriotes», menés par Hadj Fergane et Hadj Abed (décédé aujourd'hui) à Relizane entre 1994 et 1997. Bien que les charniers où reposent les disparus aient été localisés et les restes humains exhumés puis identifiés, c'est pour «dénonciation de crime imaginaire» que la justice a préféré instruire cette affaire et poursuivre ainsi M. Smaïn pour diffamation. Le pourvoi en cassation a été rejeté et la Cour suprême confirme la peine de 2002, et l'arrestation de

M. Smaïn, le 19 juin dernier. Après plusieurs pétitions lancées par des militants des droits de l'homme pour sa libération, le militant a été relâché touché par la grâce présidentielle.

«Je compte tenir une conférence de presse dans les prochains jours pour dénoncer l'acharnement dont j'ai été victime et pour décrire certaines vérités sur les conditions de mon arrestation», précise-t-il.

Fatima Arab

Liberté, 11 juillet 2012, Mohamed Smaïn dénonce les conditions carcérales dans la prison de Relizane

Il a passé 18 jours de détention avant de bénéficier d'une grâce présidentielle

Mohamed Smaïn dénonce les conditions carcérales dans la prison de Relizane

Par : Arab Chih

Le vieux militant des droits de l'Homme, Mohamed Smaïn, 70 ans, détenu pendant 18 jours à la prison de Relizane avant d'être gracié début juillet par le chef de l'État, a dénoncé, hier lors d'une conférence de presse animée avec le président d'honneur de la Laddh, Ali Yahia Abdenmour, au siège de l'agence de communication Interface Média à Alger, les conditions carcérales régnant au sein de cet établissement pénitencier. "Ce ne sont plus les lois de la République qui gèrent ce lieu mais le directeur et ses gardiens", s'est-il offusqué.

Selon lui, ils sont entassés dans des cellules exiguës, mangent très mal et sont même tabassés. "Les prisonniers dorment mêlés les uns contre les autres. Certains passent leur nuit dans les toilettes et à partir de minuit il n'est plus possible d'aller faire ses besoins au risque de les réveiller", a-t-il relaté, avant de poursuivre : "L'annexe de Relizane est faite pendant la colonisation pour recevoir 20 prisonnier. Après 1962, elle recevait jusqu'à 120 détenus et aujourd'hui, ce sont 400 détenus qui y séjournent." Pour M. Smaïn, le détenu n'entre pas en prison pour purger sa peine mais pour être humilié et brisé. Parlant de son arrestation, Mohamed Smaïn estime qu'elle ne s'est pas faite "dans le cadre de la loi". "C'est un enlèvement purement et simplement. Ils m'ont guetté et quand j'étais arrivé, à bord de ma voiture, à ma pizzeria, ils m'ont encerclé. Ils m'ont dit que le patron veut te voir", s'est-il insurgé. Les services de sécurité lui ont reproché de n'avoir pas répondu à la convocation qui lui a été envoyée. "J'ai reçu une seule convocation sur laquelle rien n'a été mentionné : ni date, ni lieu de convocation ni le motif", s'est-il défendu.

Sa mésaventure, le militant des droits de l'Homme la lie à l'affaire de "Nîmes" du nom de la ville française où deux éléments des GLD menés par Ferguene ont été placés sous contrôle judiciaire après une plainte qui avait été déposée contre eux. "On me tient pour l'instigateur principal de cette affaire. Un officier du DRS est venu me voir il y a 5 mois pour me demander de revenir sur ma déclaration et d'intervenir auprès des autres plaignants pour qu'ils fassent de même en contrepartie de ma réhabilitation dans mes droits", a-t-il indiqué. "Je n'étais qu'un témoin parmi les six autres. Le juge d'instruction les a inculpés pour actes de barbarie et torture", a-t-il ajouté.

Sous contrôle judiciaire depuis 4 ans, les deux "miliciens" ne sont toujours pas condamnés. La raison ? Selon Mohamed Smaïn, il y a collusion entre l'ancien président français Sarkozy et le pouvoir algérien.

A. C

Memara, 16 juillet 2012, Les familles des disparus en Algérie interpellent différents rapporteurs spéciaux suite à « l'oppression » des manifestants à Alger

Les familles des disparus en Algérie interpellent différents rapporteurs spéciaux suite à "l'oppression" des manifestants à Alger

MAP

Alger, 16 juil. 2012 (MAP) - Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CDFA) a introduit une "demande d'intervention urgente" auprès de différents rapporteurs spéciaux suite à "l'oppression" des manifestants des ONGs "SOS Disparus" et du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) et du CDFA, lors d'un rassemblement à Alger à l'occasion des festivités du cinquantième de l'Algérie.

Dans un "appel urgent" adressé aux différents rapporteurs spéciaux, le CDFA s'est dit "très préoccupé par la violente répression utilisée par les forces de l'ordre dans le rassemblement pacifique du 5 juillet" organisé conjointement par le CDFA, SOS Disparus et le CNDDC, demandant leur "intervention auprès des autorités algériennes concernant leur intrusion violente et injustifiée dans le rassemblement pacifique () et l'arrestation de cinq membres de SOS Disparus".

Il s'agit notamment du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, du Rapporteur spécial sur le droit de réunion et d'association pacifiques, de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenses des droits de l'homme, du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection de droit de la liberté d'opinion et d'expression et du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique.

Dans ce document, dont copie est parvenue lundi à la MAP, les familles des disparus en Algérie, tiennent à attirer l'attention des Rapporteurs spéciaux sur "la violation flagrante des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique dont sont victimes les familles de disparus en Algérie et plusieurs autres militants des droits de l'Homme".

Elles demandent leur intervention auprès des autorités algériennes "afin qu'ils cessent d'interdire ou d'entraver les réunions pacifiques des proches des disparus ainsi que toute mesure d'oppression ou d'intimidation à leur encontre".

Le Collectif des familles des disparus en Algérie, rappelle-t-on, avait dénoncé l'arrestation de "plusieurs manifestants (qui) ont été frappés et jetés par terre, parmi eux des femmes âgées et vulnérables"

"Une cinquantaine de personnes ont été arrêtées dont quatre proches des disparus, MM. Hacene Ferhati, Slimane Hamitouche, Kyzra et Hamdane. Ils ont été amenés au commissariat du 8ème arrondissement où ils sont restés détenus pendant plusieurs heures", avait déploré le CFDA.

"Le goût amer qu'a la fête de l'indépendance pour les familles des disparus parce qu'elles ne peuvent la célébrer avec leurs proches, s'est de nouveau ressenti dans cette action répressive des autorités", notait le collectif, ajoutant que "comme chacun peut le constater, l'indépendance est acquise, mais l'Etat de droit, la vérité et la justice sur les crimes des années 90 sont encore à conquérir".(MAP). DR---BI. JC.

MAP 161444 GMT jui 2012

Les familles de disparus écrivent aux rapporteurs spéciaux de l'ONU

Hadjer Guenanfa

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) demande à des rapporteurs spéciaux de l'ONU d'intervenir urgemment auprès des autorités algériennes pour mettre fin à la répression des manifestations et des rassemblements pacifiques des proches de disparus.

« Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) demande votre intervention auprès des autorités algériennes concernant leur intrusion violente et injustifiée dans le rassemblement pacifique organisé conjointement par le Collectif des familles de disparus en Algérie, SOS disparus et le Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) et l'arrestation de cinq membres de SOS disparus », lit-on, ce lundi 16 juillet, dans une lettre envoyée vendredi à ces rapporteurs. Parmi ces derniers figurent le rapporteur spécial sur le droit de réunion et d'association pacifiques, Maina Kiai, la rapporteuse spéciale sur la situation des défenses des droits de l'Homme, Margaret Sekaggya et le rapporteur spécial sur la promotion et la protection de droit de la liberté d'opinion et d'expression, Franck Larue.

Le CFDA, ainsi que SOS disparus et le Comité national pour la défense des droits des chômeurs, avaient souhaité fêter le cinquantenaire de l'indépendance algérienne en organisant un rassemblement place du 1er Mai à Alger, rappelle la lettre. Leur objectif était de « dénoncer les nombreuses violations des droits de l'Homme encore commises en Algérie à l'heure actuelle », ajoute la correspondance aux rapporteurs onusiens. « Lors de cette action, les policiers ont manifesté une violence particulière. Plusieurs manifestants ont été frappés et jetés à terre. Il y avait parmi eux des femmes âgées et vulnérables », dénonce le collectif.

Il rappelle également que quatre proches de disparus et une cinquantaine de chômeurs ont été interpellés. Le collectif se dit extrêmement « préoccupé par les nombreuses violations du droit à la liberté de rassemblement des citoyens algériens ».

16/07/2012 à 12:22

JCA, 18 juillet 2012, Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie lance un cri d'alerte

Dénonçant une intrusion violente et injustifiée des pouvoirs publics dans le rassemblement pacifique

On 18 juil, 2012

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie lance un cri d'alerte

Par Rayane Djerdi

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) interpelle les organismes internationaux pour la défenses des droits humains pour une intervention auprès des autorités algériennes concernant leur intrusion violente et injustifiée dans le rassemblement pacifique organisé conjointement par le Collectif des Familles de Disparus en Algérie, SOS Disparus et le Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC) et l'arrestation de cinq membres de SOS Disparus. Dans une lettre adressée respectivement à Maina KIAI, Rapporteur spécial sur le droit de réunion et d'association pacifiques ; Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenses des droits de l'homme; Monsieur Franck Larue, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection de droit de la liberté d'opinion et d'expression ; Reine Alapini-Gansou, Rapporteur spécial de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ; Faith Pansy Tlakula, rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique, Le Collectif attire l'attention sur la violation flagrante des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique dont sont victimes les familles de disparus en Algérie et plusieurs autres militants des droits de l'Homme. Ces droits sont consacrés respectivement dans les articles 9 § 2 et 11 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples et dans les articles 19 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, deux conventions internationales ratifiées par l'Algérie.

Le 5 juillet 2012, dans le cadre des festivités du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, le CFDA, SOS Disparus et le Comité national pour la défense des droits de chômeurs ont tenu à célébrer cet évènement par un rassemblement pacifique sur la place du 1er Mai à Alger afin de commémorer leurs proches et de dénoncer les nombreuses violations des droits de l'Homme encore commises en Algérie à l'heure actuelle. Les familles des disparus avaient amené une banderole ainsi que des photos de leurs proches disparus qu'ils ont voulu exposer. La police s'est d'emblée présentée sur les lieux avec l'intention de mettre une fin immédiate à la manifestation. Les cibles directes des agents de police étaient la banderole et les photos des disparus qu'ils ont confisquées immédiatement. Lors de cette action, les policiers ont manifesté une violence particulière. Plusieurs manifestants ont été frappés et jetés à terre. Il y avait parmi eux des femmes âgées et vulnérables dont Mme Fatima Yous, présidente de l'association SOS Disparus, âgée de 78 ans et grand-mère du jeune Amine Amrouche, disparu en 1997. En voulant protéger les photos des disparus que les policiers essayaient d'arracher de ses mains, elle a été jetée à terre puis trainée sur plusieurs mètres.

La police a ensuite dispersé le rassemblement en procédant à des arrestations. Quatre proches de disparus, MM. Hacene Ferhati, Slimane Hamitouche, Youcef Kyzra et M'barek Hamdane, ainsi qu'une cinquantaine de chômeurs, membres du CNDDC ont été interpellés et emmenés d'abord vers le commissariat du 8ème arrondissement, puis transférés vers le commissariat de Belcourt. Grâce à la détermination des membres de SOS Disparus qui se sont mobilisés pour la libération immédiate des détenus, ces détenus ont été relâchés au cours de l'après-midi.

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie, écrit Nassera Dutour Porte-parole du Collectif, est très préoccupé par les nombreuses violations du droit à la liberté de rassemblement des citoyens algériens et plus particulièrement par la violente répression utilisée par les forces de l'ordre dans le rassemblement pacifique du 5 juillet 2012. Nous tenons à rappeler que malgré la levée de l'état d'urgence en février 2011, après une durée de 19

ans, les autorités ont maintenu l'interdiction générale des manifestations et rassemblements pacifiques dans la capitale, sans base légale, alors même que la Constitution algérienne consacre le droit à manifester pacifiquement et à se réunir ainsi que le droit à la liberté d'expression

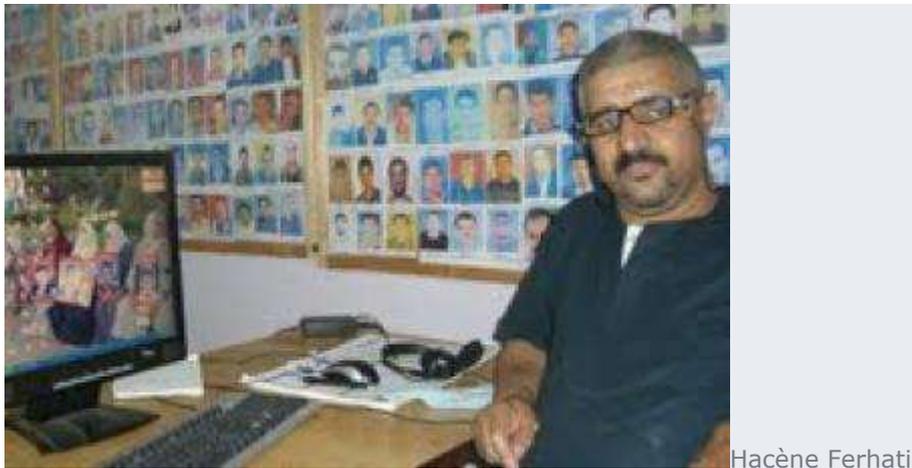
Le Matin DZ, 23 juillet 2012, Hacene Ferhati : "Le problème des disparus n'est pas résolu..."

Hacene Ferhati : "Le problème des disparus n'est pas résolu..."

Mots clés : algerie, Répression, policier, Disparus, Intimidations

Par [Le Matin DZ](#) | Il y a 5 heures 52 minutes

Hacene Ferhati, frère d'un disparus et membre fondateur du collectif SOS Disparus, après son retour de la Tunisie où il a participé aux travaux de préparations du Forum Social Mondial, nous l'avons rencontré et il nous livré ses impressions sur la situation des familles des disparus et des défenseurs des droits humains en Algérie.



Hacène Ferhati.

Ce militant des droits de l'homme n'y va pas avec le dos de la cuillère quand il s'agit de s'élever contre les violations des droits. Contestant les pratiques du pouvoir vis-à-vis des familles des disparus, Hacene Ferhati estime que *"le pouvoir veut nous étouffer et nous faire peur en exerçant des pressions sur les familles des disparus. Le militant Hadj Smain, le père des défenseurs de la cause des disparus en Algérie, a été arrêté et emprisonné le 19 juin. Moi et 3 autres parents de disparus, les services de sécurité nous ont arrêtés lors du sit-in organisé par les familles des disparus le 5 juillet à la place du 1er Mai. Mais ce genre d'intermédiations ne changera pas notre position vis-à-vis de la cause que nous défendons, mais plutôt ça nous pousse à aller en avant et nous continuons à nous battre pour que la vérité éclate."* Notre interlocuteur ajoute : *"En insistant sur l'indemnisation comme seule solution à la question des disparus en Algérie, le pouvoir veut fermer le dossier des disparus en achetant le silence des familles des disparus sur la vérité et le sort de ne proches, ce que ne rejetons catégoriquement."*

Concernant les sit-in des familles des disparus devant la CNCPPDH à Alger, Ferhati estime que *"les familles, les mères et pères des disparus continuent à organiser des sit-in de protestation chaque mercredi devant la CNCPPDH à Alger, pour dire à l'opinion nationale et internationale qu'il y a un grand problème en Algérie qui est le problème des disparus enlevés par les services"*

de sécurité algériens ou autres, pendant les années noires que notre cher pays a vécu durant toute une décennie."

Hacène Ferhati revient sur les arrestations des militants et déclare : *"Ces derniers jours et juste après les élections, beaucoup de syndicalistes et de militants des droits de l'Homme ont été victimes d'interpellations et de poursuites judiciaires, une vraie chasse aux militants afin de faire pression sur les vrais défenseurs des droits de l'homme, j'aurais aimé et voulu savoir ce que pense la CNCPPDH sur cette affaire, car jusqu'à maintenant je n'ai jamais vu aucune déclaration concernant ces harcèlements de la commission de Ksentini qui visent à museler l'action militante et syndicale en Algérie."*

Propos recueillis par Madjid Serrah

Pas d'immunité pour Khaled Nezzar

le 31.07.12 | 14h46 | mis à jour le 31.07.12 | 16h39 **43 réactions**

Le tribunal pénal fédéral suisse a rendu ce mardi sa décision quant à l'immunité de Khaled Nezzar: Sa position de ministre de la défense au moment des faits qui lui sont reprochés ne lui permet pas d'échapper au procès.

Il serait "difficile d'admettre qu'une conduite qui lèse les valeurs fondamentales de l'ordre juridique international puisse être protégée par des règles de ce même ordre juridique". C'est en suivant ce raisonnement que le tribunal pénal fédéral suisse a décidé de rejeter le recours des avocats du général Nezzar. Les accusations portées contre l'ex-ministre sont suffisamment lourdes, s'agissant de "violations graves des droits humains" pour prévaloir sur son immunité.

Le général Nezzar est poursuivie par l'association suisse TRIAL pour des crimes de guerre qu'il aurait commis entre 1992 et 2000. Selon TRIAL, il aurait « ordonné, autorisé et incité des militaires et des agents de la fonction publique à exercer des actes de torture, à commettre des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et autres actes constitutifs de graves violations du droit international humanitaire ».

Interrogé par El Watan sur les suites de l'affaire, Philippe Grant, le directeur de TRIAL déclare : "La procédure va maintenant reprendre, des preuves nouvelles vont pouvoir être administrées, des témoins entendus ».

Sophia Aït Kaci